

QUI SONT LES AGENTS DE SECOURS D'ÉTAGE ?

Chaque étage est doté d'agents de secours qui savent comment donner de l'aide et communiquer des directives en cas d'urgence. Une liste du personnel de secours affecté à votre étage est affichée près des escaliers de secours. Vous devriez apprendre le nom de ces agents, savoir où ils travaillent et connaître leur numéro de téléphone. Durant une urgence, les agents de secours portent un casque de protection.

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

Dans l'éventualité d'un incendie, d'une urgence médicale, d'une alerte à la bombe, d'un crime, de troubles, d'une intrusion, d'une défaillance de l'édifice ou de l'équipement, d'une catastrophe naturelle, communiquez avec le Centre de contrôle des mesures d'urgence, soit en utilisant la ligne directe des téléphones rouges d'urgence soit en composant le 992-1150, ou actionnez l'avertisseur d'incendie.

ET SI MA MOBILITÉ EST RÉDUITE ?

Si votre mobilité est réduite ou que vous avez un handicap sensoriel, ou encore si vous êtes temporairement invalide en raison d'une blessure ou d'un problème médical, faites-le savoir à une ou plusieurs personnes qui accepteront d'être vos surveillants personnels, à l'agent de secours d'étage et au Centre de contrôle des mesures d'urgence. Ainsi, ce dernier pourra gérer la situation en toute sécurité. Si vous ne souhaitez pas parler de votre état, faites au moins savoir à l'agent de secours d'étage que vous pourriez avoir besoin d'aide en cas d'évacuation d'urgence.

QUE FAIRE S'IL Y A UN INCENDIE ?

Si vous découvrez un incendie ou si vous décelez de la fumée ou une odeur de gaz :

- actionnez l'avertisseur d'incendie le plus proche;
- évacuez immédiatement les lieux en empruntant l'escalier le plus proche;
- une fois dehors, tenez-vous à au moins 100 mètres (300 pieds) de l'édifice.